amU Fondation
Aix Marseille Université

# CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

## DÉLIBÉRATION n° 2026/03/03-01-CGF

**Année 2025 : compte financier et rapport de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université**

Le **Conseil de gestion de la Fondation universitaire amU**, en sa séance du 03 mars 2026, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président de ladite Fondation,

***Vu** le Code de l'éducation, notamment en ses articles L. 719-12 et R. 719-194 à R. 719-205,*
***Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*
***Vu** l'arrêté du 07 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,*
***Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,*
***Vu** les statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,*
***Vu** la délibération n° 2024/10/18-03-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant désignation de Mme Florence MESSINA en tant que Trésorière du bureau de la Fondation,*
***Vu** les délibérations n° 2024/12/04-04-CGF, n° 2025/10/10-01-CGF et n° 2025/10/10-02-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université, portant respectivement approbation, au titre de ladite Fondation, du budget initial 2025 et du budget rectificatif 2025,*

***Considérant** que le compte financier rend compte de la situation financière de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université appréciée à la fin de chaque exercice budgétaire et comptable, soit au 31 décembre de chaque année,*
***Considérant** que le compte financier s'inscrit dans un processus de qualité des comptes dans la perspective de leur certification,*
***Considérant** les éléments de bilan financiers et comptables exposés respectivement par Mme la Trésorière de la Fondation et par M. l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, au titre de l'exercice 2025,*

***Après en avoir délibéré,***

Article premier :
**ARRETE** les éléments d'exécution budgétaire et comptable présentés en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 :
**APPROUVE** le rapport de gestion 2025 de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université présenté en annexe 2 à la présente délibération.

Jardin du Pharo ,58, Boulevard Charles Livon , 13284 Marseille cedex 07, France
Tél. : +33 (0)1 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)1 91 31 31 36

amU Fondation
Aix Marseille Université

## CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Nombre de membres statutaires : 14
Nombre de membres en exercice : 12
Quorum : 7
Nombre de membres présents ou représentés : 11

Fait à Marseille, le 03 mars 2026,

**M. Romain LAFFONT**
Vice-président de la Fondation
universitaire Aix-Marseille Université

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36

amU
Aix Marseille Université

# Rapport de l'ordonnateur et de l'agent comptable

## Conseil d'administration du 10 mars 2026

# ANALYSE DU COMPTE FINANCIER 2025 de la fondation Aix-Marseille Université (amU)

AIX MARSEILLE UNIVERSITE
Jardin du Pharo – Bât. D, 58, Boulevard Charles Livon
13284 MARSEILLE CEDEX 07

# Table des matières

La fondation amU ..... 3
Eléments marquants de l'exercice 2025 ..... 4
Les Agrégats ..... 5
A – LES OPERATIONS BUDGETAIRES ..... 7
Focus : Flux fondation amU au Budget Principal ..... 7
1 - Les recettes encaissées (RE) ..... 7
2 - Les Autorisations d'engagement (AE) ..... 8
2.1 Les autorisations d'engagement (AE) de masse salariale ..... 8
2.2 Les AE de fonctionnement ..... 8
2.3 Les AE d'investissement ..... 9
3 - Les crédits de paiement (CP) ..... 10
4 - Le Solde Budgétaire ..... 10
B - ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER ..... 11
C – COMPTABILITE GENERALE – L'ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT ..... 11
1 – Les produits ..... 11
2 – Les charges ..... 12
3 - Le résultat de l'exercice ..... 14
D- DIAGNOSTIC FINANCIER ..... 14
1 - La capacité d'autofinancement ..... 14
2 - L'investissement ..... 15
3 - Bilan fonctionnel ..... 15
3.1 Le Fonds de roulement ..... 17
3.2 Le besoin en fonds de roulement ..... 17
3.3 La trésorerie ..... 18
3.4 Les ratios et autres indicateurs ..... 18

# La fondation amU

La fondation Aix-Marseille Université agit pour renforcer les liens entre le monde académique, les acteurs économiques et la société civile. Par la mobilisation du mécénat, elle soutient des projets concrets à fort impact, au service d'une université inclusive, innovante et pleinement engagée dans les grands défis contemporains.
Sa raison d'être – *soutenir la recherche et la jeunesse pour faire société* – oriente l'ensemble de son action. À l'horizon 2028, la fondation vise à mobiliser 8 millions d'euros pour amplifier son impact et renforcer son rôle de levier au service de l'université et de son territoire.
Sa feuille de route 2025–2028 s'organise autour de trois grands axes d'action :

1. **Soutenir la réussite étudiante,** en agissant sur la réussite académique, l'insertion professionnelle, l'entrepreneuriat étudiant et le développement du réseau alumni. Deux projets prioritaires guideront l'action : un programme de bourses pour les étudiants les plus méritants, et le déploiement d'un programme de mentorat impliquant alumni et professionnels du territoire.
2. **Soutenir une recherche à impact**, en améliorant les conditions de travail des chercheurs et en stimulant les coopérations avec le monde socio-économique. La fondation soutiendra notamment des dispositifs d'accueil pour les chercheurs en transition ou en situation de fragilité, et encouragera la création de chaires partenariales sur des enjeux stratégiques.
3. **Développer des campus durables et solidaires**, en contribuant à l'amélioration du cadre de vie universitaire et à l'ouverture de l'université sur la cité. Deux priorités guideront cette ambition : la rénovation énergétique de bâtiments universitaires, et l'expansion des Maisons de l'étudiant, espaces hybrides dédiés à la vie étudiante, aux services de proximité et aux partenariats locaux.

Ces projets prioritaires constituent les leviers majeurs du prochain cycle stratégique, sans recouvrir l'ensemble des champs d'action de la fondation.
La stratégie de la fondation s'accompagne d'un renforcement de sa gouvernance, d'un programme de reconnaissance des mécènes et d'une animation active de ses réseaux, pour bâtir une dynamique collective durable et engagée.

« Véritable catalyseur et accélérateur de nos missions fondamentales au service de notre territoire et de notre jeunesse, la fondation amU représente une opportunité unique de conforter et renforcer les liens d'amU avec le monde socioéconomique.
Le soutien, de manière concrète, via le mécénat, de tous les projets qui font la richesse de notre communauté, est une ambition partagée avec les partenaires qui nous accompagnent dans cette aventure pour une université innovante, inclusive et solidaire » (Discours d'Eric Berton).
Au terme de chaque année civile, le compte financier, produit par l'ordonnateur et l'agent comptable, analyse l'exécution financière de l'établissement. Il retrace la situation comptable et financière de l'établissement, ainsi que la situation patrimoniale. Il analyse et commente l'équilibre financier qui en résulte, ainsi que la soutenabilité de l'exécution annuelle et pluri annuelle au travers d'indicateurs tels que résultat, la capacité d'autofinancement, mais également en fonction de la composition du fonds de roulement et du niveau de trésorerie.
Il intègre notamment la liasse budgétaire et les états financiers (bilan, compte de résultat et annexes).

La partie comptabilité générale fait l'objet d'un audit légal réalisé par des commissaires aux comptes. Pour l'exercice 2025, suite à leur audit, les commissaires aux comptes s'orientent, pour ce premier exercice, vers une certification sans réserve des comptes de la fondation amU.

L'évolution de 2024 du décret encadrant les fondations universitaires conduit à une désagrégation des informations financières de la fondation amU de celles de l'établissement coordinateur (Aix-Marseille Université), et établit ainsi le socle sur lequel se base le présent document. Le budget des fondations universitaires constitue un budget ad 'hoc, qui est voté par le Conseil de gestion de la fondation puis approuvé par le Conseil d'administration de l'EPSCP. La fondation universitaire n'a pas de personnalité morale mais une autonomie financière.

La présente analyse a été conduite à partir des comptes des exercices 2024 et 2025.
Ce rapport constitue une version consolidée des éléments d'analyse de l'ordonnateur et du comptable.

## Eléments marquants de l'exercice 2025

L'année écoulée a constitué une étape structurante et stratégique pour la fondation amU, marquée par la consolidation de son cadre administratif, juridique et financier, la clarification de sa gouvernance et le lancement de premières actions opérationnelles.
Un important travail de sécurisation a été conduit afin d'établir un socle de fonctionnement robuste. Les procédures financières ont été formalisées (création des lignes budgétaires, circuit des dons, élaboration budgétaire, engagement et suivi des dépenses), tandis qu'un cadre juridique conforme aux obligations réglementaires a été défini pour l'ensemble des conventionnements. Des outils de contrôle et de traçabilité, notamment via une plateforme dédiée, ont été déployés afin de garantir transparence et fiabilité du suivi des dons. Ces démarches assurent une articulation cohérente avec les services centraux de l'université (DAF, DAJI, agence comptable) et les partenaires donateurs.
Parallèlement, une réorganisation administrative a permis de transférer certaines activités de la Direction du partenariat avec le monde socioéconomique vers la fondation, clarifiant les rôles et responsabilités. Cette évolution renforce la lisibilité des missions cœur de la fondation (mécénat et relations partenariales) et de ses projets abrités, tout en préparant l'accueil futur de nouveaux dispositifs dans un cadre stabilisé.
La gouvernance a été consolidée avec l'installation du Conseil de gestion, instance centrale d'orientation stratégique et de validation des projets. Au cours de l'exercice, celui-ci a défini les critères d'éligibilité des projets, examiné et voté les premières demandes de financement, adopté la feuille de route 2025-2028, voté le budget et fixé le pourcentage des frais de gestion. Cette mise en œuvre effective des prérogatives statutaires marque une étape décisive dans la maturité institutionnelle de la fondation.
Sur le plan stratégique, un groupe de réflexion dédié aux chaires partenariales et mécénales a été constitué afin d'en définir le cadre, les procédures de création et de suivi, ainsi que les modalités de valorisation auprès des partenaires socioéconomiques et des enseignants-chercheurs. Cette dynamique prépare le développement de projets structurants à forte valeur académique et sociétale.
L'année a également été marquée par le lancement d'une plateforme de dons facilitant la collecte, la sécurisation des contributions et le suivi transparent des campagnes. Ce dispositif constitue un levier majeur pour le développement des ressources propres. En complément, des outils de communication (logo, brochure institutionnelle, page web dédiée) ont été créés afin de renforcer l'identité et la visibilité de la fondation.
Un effort soutenu de communication interne a été mené (réunions avec les composantes, directions et services, interventions en instances de gouvernance, échanges avec les associations étudiantes), favorisant l'appropriation des missions et la cohésion des acteurs. Par ailleurs, les premiers projets

abrités ont été intégrés et accompagnés dans un cadre organisationnel clarifié, garantissant un suivi régulier et une répartition explicite des responsabilités.
Enfin, la dynamique partenariale s'est consolidée avec la signature de sept accords-cadres supplémentaires et la tenue de quatorze comités de pilotage, témoignant d'un renforcement des collaborations et d'une gouvernance opérationnelle effective.
En conclusion, l'exercice a permis de poser des fondations solides, tant sur le plan organisationnel que stratégique. La fondation dispose désormais d'un cadre stabilisé et d'outils opérationnels lui permettant d'engager une phase de développement plus affirmée, centrée sur l'amplification de la collecte, le déploiement de nouvelles chaires et le renforcement des partenariats stratégiques.

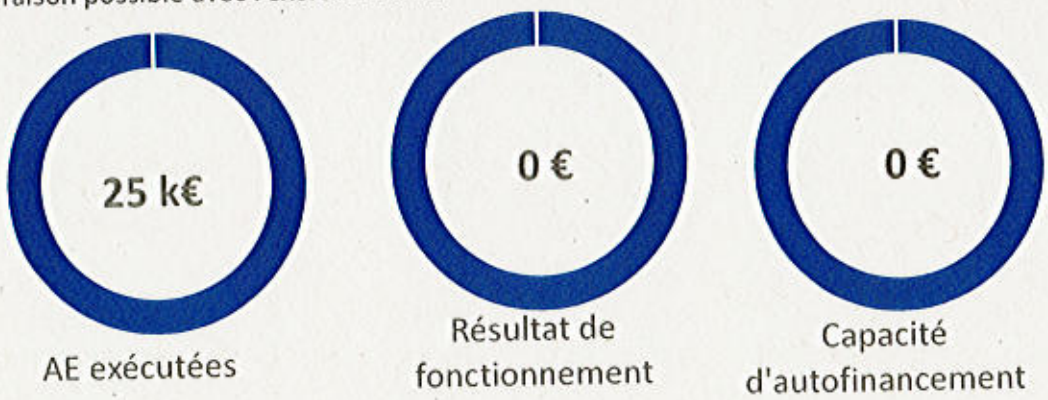
Les chiffres présentés ci-dessous rendent compte de l'engagement global de la structure au cours de la période 2025, tant sur le plan financier que stratégique.

- La structure a soutenu ou accompagné 5 projets, contribuant activement à leurs objectifs de développement.
- Le montant total des contributions de la fondation aux projets, incluant les valorisations, s'élève à 110 000 €.
- Le mécénat de compétences, valorisé à 5 000 €, illustre l'engagement humain aux côtés des soutiens financiers et matériels.
- Le lancement ou le financement de 3 chaires de recherche constitue un levier structurant pour l'impact scientifique et académique à long terme.
- Le nombre d'accords-cadres (25) et le suivi des partenariats (14) démontrent une bonne dynamique de la relation avec le monde socio-économique

## Les Agrégats

Les flux de la fondation amU en lien avec les dons perçus sont suivis au Budget Principal d'Aix-Marseille Université.
Dans le cadre du Budget rectificatif (BR) 2025, 90 k€ d'AE ont été prévus et 19,3 k€ ont été engagés.
Concernant les recettes, les prévisions de dons nouveaux s'élevaient à 50 k€, il a été réalisé 43,1 k€ d'encaissements.

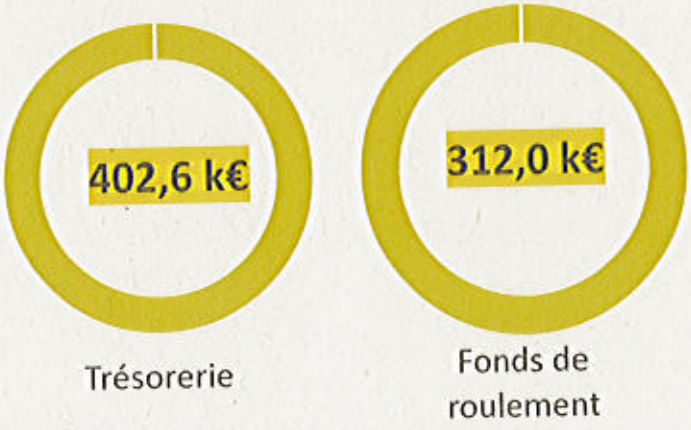
L'exercice 2025 marque la première année d'existence de la fondation amU, de fait, il n'y a pas de comparaison possible avec l'exercice 2024.




Les AE non engagées s'élèvent à **111,3 k€** soit une exécution à **18 %**.




Les dépenses en crédits de paiement, s'établissent à 17 k€, elles sont non exécutées à hauteur de 119 k€.




Les recettes de la fondation amU s'établissent à **1,5 k€ au 31 décembre 2025 pour un montant total de dépenses de 24,9 k€ en AE et 17,1 k€ en CP**.

Le solde budgétaire s'établit **à -15,6 k€ au lieu de -133,2 k€ prévu au BR**. Cette amélioration résulte d'une sous-réalisation des CP (dépenses décaissées) de 119 k€.

Ainsi, à l'issue de l'exercice 2025, le montant des crédits exécutés s'élève à :

- **Personnel :** 0 k€ en AE et 0 k€ en CP ;
- **Fonctionnement :** 23,6 k€ en AE et 15,9 k€ en CP ;
- **Investissement :** 1,3 k€ en AE et 1,3 k€ en CP ;
- **Recettes :** 1,5 k€.

Les taux d'exécution au regard du BR 2025 sont ainsi les suivants :

- **En AE 18%, dont :**
  - ✓ **0%** pour l'enveloppe de **personnel** ;
  - ✓ **27%** pour l'enveloppe de **fonctionnement** ;
  - ✓ **20%** pour l'enveloppe d'**investissement**.

- **En CP 13%, dont :**
  - ✓ **0%** pour l'enveloppe de **personnel** ;
  - ✓ **18%** pour l'enveloppe de **fonctionnement** ;
  - ✓ **20%** pour l'enveloppe d'**investissement** ;

- **En recettes encaissées, 50%.**

En préambule, compte tenu de la création de la fondation amU en 2025 , l'ensemble des données présentées ne pourra pas être comparé de manière rétrospective.

**Les produits de l'exercice de la fondation s'élèvent à 17,2 k€ et les charges se portent à 17,3 k€.**
Le résultat net comptable 2025 s'établit techniquement à – 89 €.

En 2025, les produits encaissables et les charges décaissables de l'exercice s'élèvent à 17,2 k€ et **le résultat d'exploitation est nul.**

**La capacité d'autofinancement pour cet exercice est nulle.**

**Le fonds de roulement net global s'élève au 31 décembre 2025 à 312,0 k€**

**Le besoin en fonds de roulement de la fondation amU est de 90,7 k€ pour cette année 2025.**

**La trésorerie de la fondation s'élève à la clôture 2025 à 402,7 k€.**

# A – LES OPERATIONS BUDGETAIRES

## Focus : Flux fondation amU au Budget Principal

Les flux de la fondation amU en lien avec les dons perçus sont suivis au Budget Principal d'Aix-Marseille Université.
Dans le cadre du Budget rectificatif (BR) 2025, ont été prévus 90 k€ de crédits d'AE permettant de mettre en œuvre les dépenses des projets. Des crédits ont été engagés à hauteur de 19,3 k€ dont 15,9 k€ en fonctionnement et 3,5 k€ en masse salariale. Cela concerne la participation au projet Mouv'amU, ainsi que des actions à destination de la Direction du Développement Durable ou de la Recherche. Le taux d'engagement reste faible, les prévisions reposaient sur des estimations de nouveaux projets à mettre en œuvre sur les axes de la fondation, l'année de démarrage n'a pas permis de concrétiser les projets comme attendu.
Concernant les recettes, les prévisions de dons nouveaux s'élevaient à 50 k€, il a été réalisé 43,1 k€ d'encaissements, relatifs à des dons issus de plateforme de collecte ainsi que des dons d'entreprises comme Pfizer et Richardson pour la recherche.

### 1 - Les recettes encaissées (RE)

Les RE constituent les recettes encaissées qui ont été rapprochées d'une facture sur l'exercice concerné.

**1,5 k€**
De recettes encaissées

**50 %**
Le taux d'exécution des recettes votées au BR. 1,5 k€ de recettes non réalisées

Les RE de la fondation amU s'élèvent à 1,5 k€. Elles concernent les frais de gestion liés au don Pfizer.

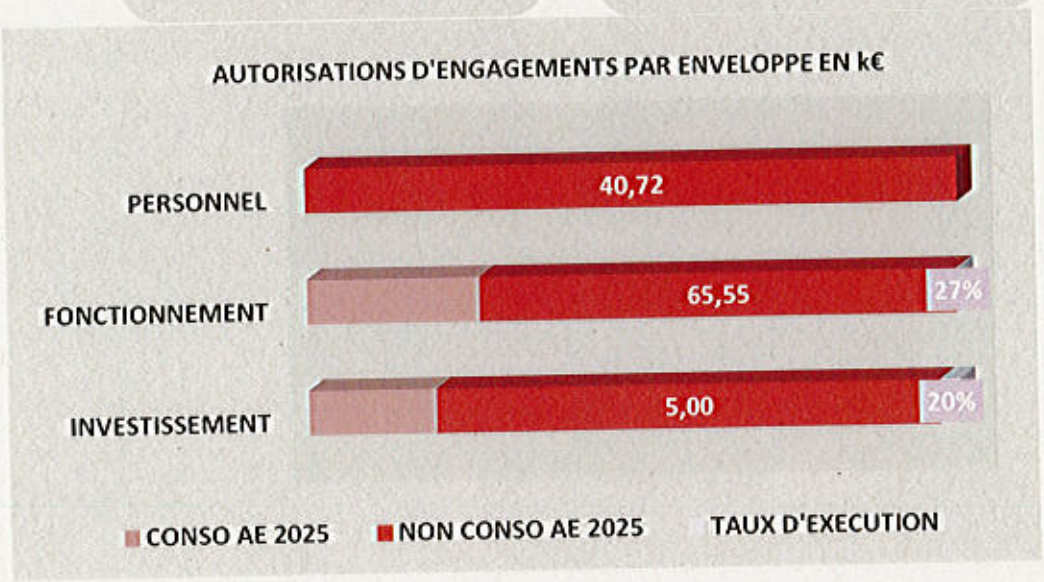
Les RE non encaissées, 1,5 k€ sont les intérêts générés par le placement la dotation initiale, mais cela ne s'est pas réalisé.

## 2 - Les Autorisations d'engagement (AE)

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peut être engagée sur l'exercice.

**25 k€**
D'AE exécutées

**18 %**
Le taux d'exécution des crédits votés. 111,3 k€ de crédits non consommés

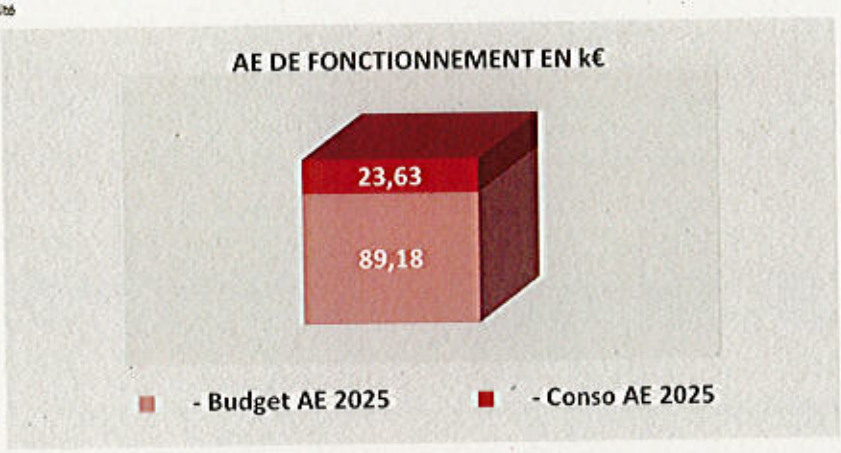



Les AE s'élèvent à 25 k€ soit une exécution à 18% du BR voté et sont non engagées pour 111,3 k€. Les engagements concernent principalement le fonctionnement (95 %)

### 2.1 Les autorisations d'engagement (AE) de masse salariale

Aucunes dépenses en masse salariale sur l'exercice.

### 2.2 Les AE de fonctionnement

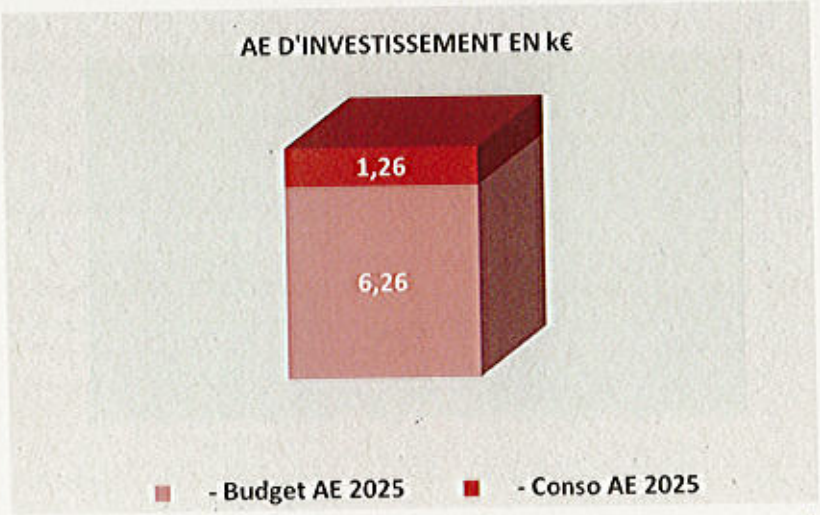



Les AE de fonctionnement s'élèvent à 23,6 k€, elles sont exécutées à hauteur de 27%, soit 65,6 k€ non engagés. Les engagements concernent des dépenses courantes relevant de l'administration de la fondation (8,5 k€), la mise en œuvre des chaires (4 k€) ou de projets financés (11,2 k€) par des dons et actés par le conseil de gestion notamment le co-financement de projets associatifs étudiants en lien avec les axes de la feuille de route de la fondation (Fédération Interasso, Diversilia).

Les engagements non réalisés concernent d'une part les dépenses d'administration qui n'ont pas été faites à la hauteur des prévisions pour cette première année de lancement, aussi, l'accompagnement du cabinet de conseil relatif à la feuille de route stratégique a finalement été pris en charge par la Gouvernance de l'établissement. D'autre part, cela provient des chaires historiques dont les projets n'ont pas été mis en œuvre sur l'exercice et seront décalés sur les exercices suivants en fonction des besoins.

## 2.3 Les AE d'investissement

Les AE d'investissements s'élèvent à 1,3 k€ et sont non réalisés à hauteur de 5 k€, soit une exécution à 20%. Les prévisions concernaient des besoins pour l'acquisition de mobilier ou de matériel informatique mais n'ont pas été réalisés en totalité suite au décalage de mise en œuvre de réorganisation du périmètre de la fondation.

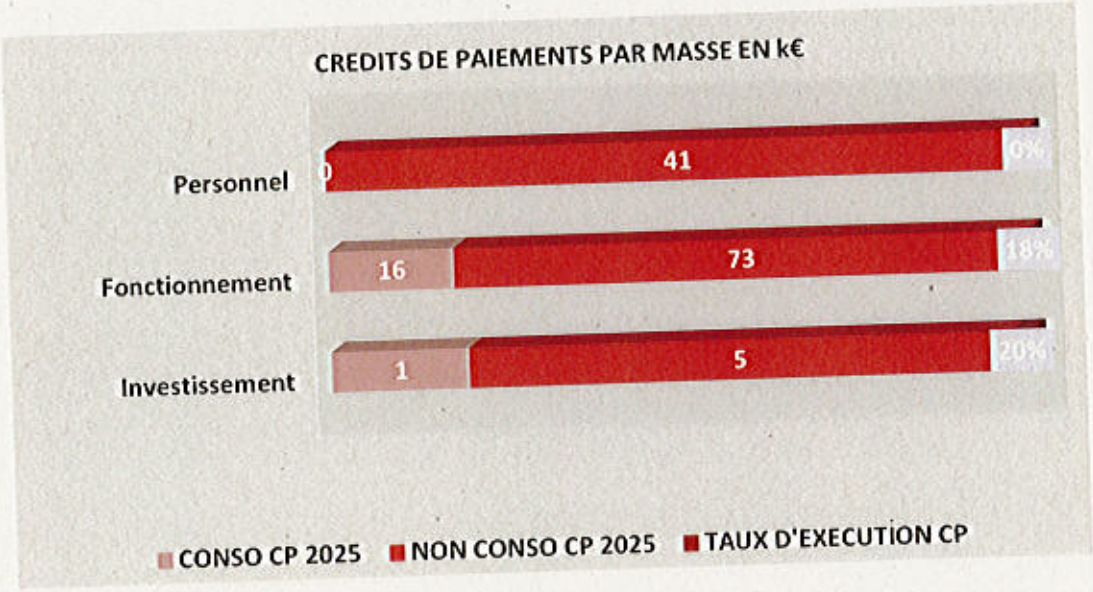


# 3 - Les crédits de paiement (CP)

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses qui peut être décaissée sur l'exercice.

**17 k€**
De paiements réalisés

**13 %**
Le taux d'exécution des CP votés.
119 k€ de crédits de paiement non réalisés consommés




Les CP s'élèvent à 17 k€ soit une exécution à 13% du BR voté. Ils représentent 119 k€ non décaissés.

## 3.1 Les décaissements en fonctionnement

La sous-consommation s'élève à 73,3 k€. Les plus importantes se situent sur les dépenses d'administration de la fondation qui n'ont pas été réalisées, mais aussi sur les chaires dont les dépenses ne se sont pas concrétisées et seront décalées sur les exercices suivants au regard des besoins.

## 3.2 Les décaissements en investissement

En investissement, la sous-consommation s'élève à 5 k€ non décaissés en raison de la non-acquisition de mobilier et de matériel informatique.

# 4 - Le Solde Budgétaire

Le solde budgétaire est négatif et s'élève à **-15,6 k€** alors que la prévision budgétaire du BR affichait un déficit prévisionnel de -133,2 k€.
Cette amélioration résulte principalement d'une sous-réalisation des CP (dépenses décaissées) de 119 k€.

La sous-exécution des dépenses porte notamment sur celles de fonctionnement à hauteur de **73,3 k€,** et de personnel à hauteur de **40,7 k€.**
En fonctionnement, cela provient principalement des dépenses d'administration et des chaires qui n'ont pas été mises en œuvre sur l'exercice.

## B - ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

L'équilibre financier mesure la part de la trésorerie disponible en vue de financer le solde budgétaire de l'établissement.

En 2025 le solde budgétaire est déficitaire, il s'élève à 15,6 k€.

Il est complété par des opérations non budgétaires qui ont un impact positif de + 93k€ par des encaissements en compte de tiers (opérations d'encaissement sur compte d'attente non dénouées au 31 décembre 2025).

**La trésorerie de la fondation amU augmente de 77,4 k€ et s'élève à 402,7 k€ au 31 décembre 2025.**

## C – COMPTABILITE GENERALE – L'ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

En préambule, compte tenu de la création de la fondation amU au 1er janvier 2025, aucune analyse comparative ne saurait être présentée.

Cette analyse financière repose principalement sur deux documents comptables obligatoires, le compte de résultat qui va retracer l'ensemble des produits et des charges de l'établissement durant l'exercice comptable (année civile) et le bilan qui va donner une photographie de situation du patrimoine au 31 décembre de l'année.

Les produits de l'exercice s'élèvent à **17,2 k€** et les charges à **17,3 k€.**

### 1 – Les produits

**Création du compte de résultat - Produits totaux (en €)**

| Natures | 2025 |
|---|---|
| 70 - Valeurs de produits fabriqués, prestations de services, marchandises | - |
| 74 - Subventions | - |
| 75 - Autres produits de gestion | 17 234 |
| 76 - Produits financiers | - |
| 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions | - |
| **TOTAL** | **17 234** |

## 1.1 Les produits encaissables

**Ils s'élèvent à 17 234 € pour ce premier exercice comptable 2025.**

### ❖ Les subventions de fonctionnement

Non applicable

### ❖ Ressources propres de la fondation amU

**Aucune ressource propre n'est dégagée par la fondation sur cet exercice comptable.**

**Le chapitre 75 : Autres produits de gestion**

| Chapitre 75 | 2025 |
|---|---|
| Legs et dons dédiés | 17 234 |
| TOTAL | 17 234 |

Les autres produits de gestion, tous assimilables à des legs et dons dédiés, se subdivisent en une partie relative à l'apport de la quote-part de la dotation consomptible à hauteur de 11 982 €, et, en une autre partie relative à des dons ou legs à hauteur de 5 252 €.

### ❖ Les produits calculés

Non applicable

# 2 – Les charges

## 2.1 Les charges décaissables

**Le montant des charges décaissables s'élève à 17 234 €.**

**Création du compte de résultat - Charges totales (en €)**

| Natures | 2025 |
|---|---|
| 60 - Achats et variations de stocks | 470 |
| 61 - Achats de sous traitance et services extérieurs | 117 |
| 62 - Autres services extérieurs (en relation avec l'activité) | 4 112 |
| 63 - impôts, taxes et versements assimilés | - |
| 64 - Charges de personnel | - |
| 65 - Autres charges | 12 535 |
| 66 - Charges financières | - |
| 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 89 |
| TOTAL | 17 324 |

## ❖ Le chapitre 60, les achats et variation de stocks

| Chapitre 60 | 2025 |
|---|---|
| Fournitures entretien, enseignement et administration | 470 |
| TOTAL | 470 |

Certaines dépenses liées au fonctionnement de la fondation concernent des achats de fournitures, d'entretien pour 342 € et d'autres matières pour 128 €.

## ❖ Le chapitre 61, les achats de sous-traitance et services extérieurs

| Chapitre 61 | 2025 |
|---|---|
| Locations immobilières | 48 |
| Entretien biens mobilier | 69 |
| TOTAL | 117 |

En 2025, la fondation a effectué des dépenses extérieures de location et d'entretien de biens pour respectivement 48 € et 69 €.

## ❖ Le chapitre 62 autres services extérieurs

| Chapitre 62 | 2025 |
|---|---|
| Publications | 1 000 |
| Missions et réceptions | 3 112 |
| TOTAL | 4 112 |

Le chapitre autres services extérieurs présente des frais de mise en page, formatage et de mise en ligne à hauteur de 1 000€.
Par ailleurs, une mission a eu lieu à hauteur de 611 € et des frais de réception ont été engagés pour un montant de 2 501 €.

## ❖ Le chapitre 63 impôts et taxes (hors taxes liées aux rémunérations)

Non applicable

## ❖ Le chapitre 64 charges de personnel.

Non applicable

## ❖ Le chapitre 65 : Autres charges de gestion

| Chapitre 65 | 2025 |
|---|---|
| Autres charges spécifiques | 11 150 |
| Autres charges diverses | 1 385 |
| TOTAL | 12 535 |

Les autres charges de gestion font apparaître une dotation de financement auprès d'une épicerie solidaire à hauteur de 10 000€ et l'octroi d'un financement de 1 150€ concernant le projet Diversilia. Par ailleurs, une facturation inter société a été émise à hauteur de 1 385€.

### ❖ Le chapitre 66

Non applicable

## 2.2 Les charges calculées (charges non décaissables)

| Chapitre 68 | 2025 |
|---|---|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 89 |
| **TOTAL** | **89** |

Une dotation aux amortissements de 89€ a été comptabilisée en 2025 relative au matériel informatique (un seul ordinateur au sein de la fondation).

# 3 - Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2025 est déficitaire de 89 €.

# D- DIAGNOSTIC FINANCIER

## 1 - La capacité d'autofinancement

La CAF (capacité d'autofinancement) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'Etablissement afin de couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure ainsi sa capacité à financer, sur ses ressources propres, les investissements.
Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut donc s'analyser comme sa ressource durable.

| CAF (en K€) | 2025 |
|---|---|
| Résultat | - 0,1 |
| Dotations aux amortissements & provisions | 0,1 |
| QP reprises de subventions d'investissement & provisions | - |
| Cession d'éléments d'actif | - |
| **Total** | **- 0,0** |

La CAF est nulle pour ce premier exercice.

## 2 - L'investissement

### Les recettes d'investissement

Non applicable

### Les dépenses d'investissement

**Un ordinateur a été acquis en 2025 par la fondation pour 1 263 €.**

| Actif Immobilisé | 2025 |
|---|---|
| ***Immobilisations incorporelles*** | - |
| Logiciels acquis / créés | |
| Autres concesssions, brevets et autres immobilisations incorporelles | |
| ***Immobilisations corporelles*** | **1 263** |
| Terrains | |
| Constructions, agencements, installations | |
| Matériels, outillages | |
| Matériels scientifique | |
| Collections littéraires scientifiques, artistiques | |
| Matériels informatique | |
| Autres immobilisations corporelles (mobilier, matériel de bureau et de transport…) | 1 263 |
| ***Immobilisations en cours*** | - |
| En cours d'immobilisation (23130000) | |
| Avance (23810000) | |
| En cours d'immobilisation (23xxxxxx) | |
| ***Participations et créances rattachées à des participations*** | - |
| ***Immobilisations financières*** | |
| **TOTAL GÉNÉRAL** | **1 263** |

## 3 - Bilan fonctionnel

La nature des postes du bilan permet un classement par cycles.

Une approche des grandes masses facilite l'appréhension des décisions prises par la fondation.

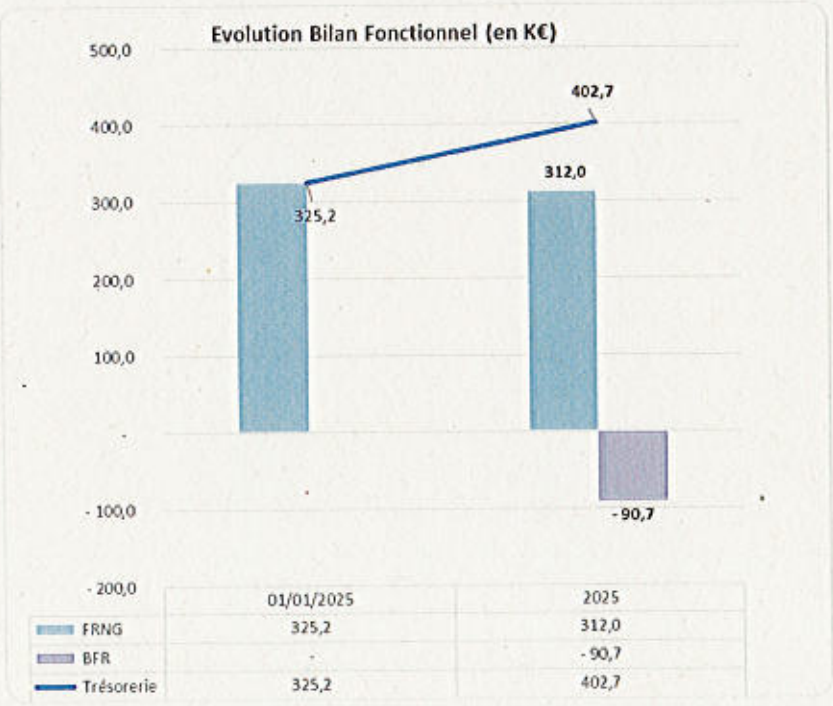
- **Le cycle de financement :** la fondation amU dispose de ressources financières à long terme composées de ses fonds propres et de ses dettes à plus d'un an. Cet ensemble de ressources

est considéré comme le cycle de financement dans la mesure où il doit permettre l'acquisition des immobilisations.

- **Le cycle d'investissement** : ce sont les emplois liés au cycle de financement. Ce cycle permet d'identifier l'utilisation des ressources financières à long terme destinée à l'acquisition d'immobilisations et/ou équipements. Ces derniers sont les actifs immobilisés utilisés de façon durable par la fondation. Ils permettent, de manière pérenne, le maintien ou le développement du potentiel productif de l'entité.

- **Le cycle d'exploitation :** ce sont les emplois et ressources directement liés à l'exploitation. Ils retracent le fonctionnement propre de la fondation. L'ensemble de ces flux, consommation de matières, mais aussi financiers, entre la fondation, ses fournisseurs, ses clients et ses financeurs, constitue les principaux postes du cycle d'exploitation. Les dettes fournisseurs constituent une ressource alors que l'augmentation de stocks ou les créances clients sont des besoins.

- Le cycle d'investissement et le cycle de financement correspondent au Fonds de Roulement Net Global (FRNG).
- Le cycle d'exploitation correspond au Besoin en Fonds de Roulement (BFR).
- La différence entre le FRNG et le BFR correspond à la Trésorerie (T).




| | 01/01/2025 | 2025 |
|---|---|---|
| FRNG | 325,2 | 312,0 |
| BFR | - | - 90,7 |
| Trésorerie | 325,2 | 402,7 |

Lors de la création de la fondation amU, au 1er janvier 2025, la trésorerie a été abondée par la reprise au sein de la fondation d'une dotation détenue par la fondation Amidex à hauteur de 275,2 k€.
A cette même date, lors du bilan d'ouverture, la trésorerie a également été abondée de 50 000 € au titre de la dotation initiale.

**Au 1er janvier 2025, la fondation amU disposait d'une trésorerie abondée à hauteur de 325 ,2 k€.**

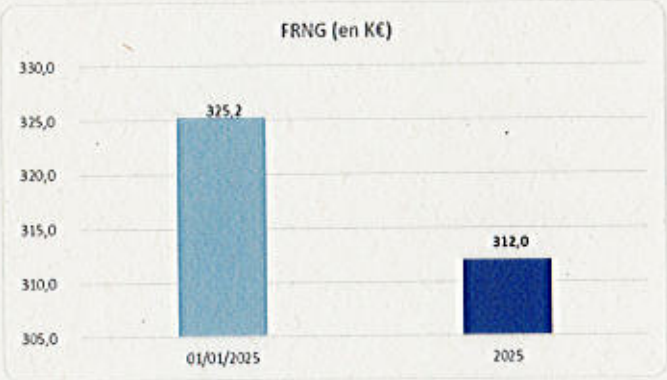
Les autres abondements de trésorerie intervenus en 2025 concernent la régularisation des chaires détenues par la fondation AMIDEX et reversées à la fondation amU pour près de 89 k€.

## 3.1 Le fonds de roulement

Les cycles de financement et d'investissement permettent de comprendre que les ressources financières à long terme de la fondation amU (fonds propres + dettes à plus d'un an) financent l'acquisition des actifs immobilisés.

Ainsi, les ressources durables sont affectées au financement des investissements.

La part non utilisée va constituer le fonds de roulement.




**Le FRNG s'élève à la clôture 2025 à hauteur de 312,0 k€.**

## 3.2 Le besoin en fonds de roulement

Le cycle d'exploitation permet de comprendre que le fonctionnement de l'activité génère aussi des besoins et des ressources du fait des décalages d'encaissement et de décaissements générant un besoin permanent d'argent : le besoin en fonds de roulement (BFR).

Pour rappel, le calcul du besoin en fonds de roulement (BFR) s'effectue de la manière suivante : **Besoin en Fonds de Roulement = Stocks + Créances – Dettes à court terme**

| COMPTE | INTITULE | 2025 |
|---|---|---|
| 3 | Stocks | - |
| 40 | Fournisseurs | - 1 385 |
| 41 | Clients | 125 |
| 42 | Personnel | - |
| 43 | Organismes sociaux | - |
| 44 | Etat et Collectivités publiques | - |
| 46 | Débiteurs et créditeurs divers | - |
| 47 | Comptes transitoires ou d'attente | - |
| 48 | Comptes de régularisation | - 89 407 |
| 49 | Dépréciation des comptes de tiers | - |
| TOTAL | | - 90 667 |

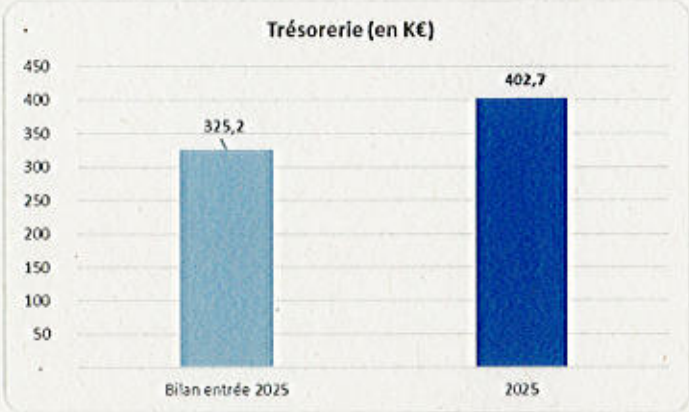
**A la clôture 2025, le BFR s'élève à – 90,7 k€.** Ce besoin négatif impacte directement et de manière positive la trésorerie.

Le BFR est composé des produits constatés d'avance au sein de la fondation (89,4 k€)

Le BFR est positif lorsque l'actif circulant (créances) est supérieur au passif circulant (dettes)

## 3.3 La trésorerie

La Trésorerie (T) = Fonds de roulement (FR) – Besoin en fonds de roulement (BFR).




**La trésorerie de la fondation s'élève au 31/12/2025 à 402,7 k€.**

## 3.4 Les ratios et autres indicateurs

Ils sont présentés à titre indicatif : d'une part, aucune évolution ne peut être commentée, d'autre part le ratio Dizambourg n'est pas opérant, puisque la fondation n'a pas de charges de personnel.

Le fonds de roulement et la trésorerie de la fondation sont naturellement confortables en ce premier exercice.

| RATIO CHARGES DE PERSONNEL /PRODUITS ENCAISSABLES - RATIO DIZAMBOURG | | |
|---|---|---|
| en K€ | 2025 | seuil d'alerte |
| Charges de Personnel | - | > 83% |
| Produits encaissables | 17,23 | |
| **RATIO** | **0,00%** | |
| Le poids relatif des dépenses de personnel dans les ressources encaissables, ainsi que son évolution, est significatif.<br>Plus le ratio augmente, moins l'établissement dispose de marge de manœuvre. | | |

| RATIO FONDS DE ROULEMENT EN NOMBRE DE JOURS | | |
|---|---|---|
| en K€ | 2025 | seuil d'alerte |
| fonds de roulement | 311,99 | < 15 jours |
| Charges décaissables (CP hors investissement) | 17,32 | |
| **RATIO** | **6 483** | |

| RATIO TRESORERIE EN NOMBRE DE JOURS | | |
|---|---|---|
| en K€ | 2025 | seuil d'alerte |
| Niveau de trésorerie | 402,66 | < 30 jours |
| charges décaissables (CP hors investissement) | 17,32 | |
| **RATIO** | **8 368** | |